

Construire un mouvement social

Aujourd'hui, notre pays se trouve confronté à des choix décisifs.

En l'absence de toute volonté de négociations de la part du gouvernement, bâtir le rapport de forces est désormais la priorité. Le mois de mai est décisif. Pour le SE-UNSA 34, la construction d'un vaste mouvement social est à l'ordre du jour.

- **En décidant brutalement de désengager l'Etat d'un pan entier de ses missions éducatives, le gouvernement fait de la décentralisation un instrument de démantèlement du service public de l'Education nationale.** Alors que le parlement doit être saisi en mai des lois sur les transferts de personnels et de compétences aux collectivités territoriales, le CS appelle à la mobilisation, sous toutes ses formes, sans les opposer les unes aux autres, dans le respect de l'éthique syndicale et professionnelle, dans le souci d'un rassemblement le plus large. La réussite des moments forts de mobilisation nationale reste primordiale face aux choix gouvernementaux.

- **Sur le dossier des retraites, le gouvernement propose une véritable régression sociale qui condamnerait la grande majorité des retraités à une paupérisation généralisée.** Celle-ci pourrait faire basculer notre pays dans un modèle social rompant avec les principes de solidarité acquis depuis le lendemain de la Libération. En fait d'harmonisation entre public et privé, l'objectif gouvernemental est de ramener le montant des retraites de la grande majorité des salariés, du privé comme du public, aux alentours d'un mi-temps ! Qui pourrait en vivre décemment ?

Le Conseil Syndical appelle les enseignants à refuser toute politique visant à opposer agents publics et salariés du privé. Il rappelle que la dégradation des retraites des fonctionnaires n'aurait aucun effet sur le rétablissement de l'équilibre des caisses de retraite des salariés de droit privé. Par contre, elle permettrait alors de programmer pour tous de nouvelles régressions, avec un allongement de la durée d'activité au-delà de 40 annuités ! Enfin, en généralisant la paupérisation des couches les plus âgées, elle ferait basculer notre société dans un modèle violemment inégalitaire et injuste.

Le Conseil Syndical lance un appel solennel à la profession : la mobilisation de tous est nécessaire pour faire obstacle à ce retour en arrière. Le dossier des retraites se pose à l'échelon national, pour tous les salariés, du public comme du privé, pour les actifs comme pour les retraités. L'efficacité de nos actions réside donc dans la capacité des organisations syndicales à offrir un cadre national interprofessionnel, autour de revendications et d'objectifs clairs, qui, pour nous, sont ceux de la plateforme intersyndicale du 6 janvier (*).

Avec son union interprofessionnelle, l'UNSA, le SE-UNSA 34 appelle les collègues à assurer la réussite de toutes les initiatives inter confédérales réunissant public et privé, notamment la manifestation du 13 mai 2003. Le Conseil Syndical appelle les enseignants à la grève et à renforcer encore le travail d'information auprès des collègues, des parents et de l'ensemble des salariés.

Le Conseil Syndical du SE-UNSA 34 se réunira à nouveau le 15 mai et décidera des suites à donner aux actions.

Montpellier, le 7 mai 2003

(*) Déclaration des organisations syndicales UNSA, CGT, CFDT, CGC, CFDT, FO, FSU

Lundi 6 janvier 2003, l'ensemble des organisations syndicales, membres du Conseil d'Orientation des Retraites, réunies en intersyndicale, ont défini les principales lignes de force d'une démarche commune, afin d'aborder les négociations à venir, relatives à nos systèmes de retraites.

C'est dans cet état d'esprit qu'elles ont décidé de présenter leurs propositions communes pour consolider les systèmes de retraites des salariés des secteurs publics et privés, face aux évolutions démographiques, à la baisse actuellement programmée du niveau relatif des retraites pour les salariés du secteur privé, afin de redonner confiance aux jeunes générations, dans la pérennité de la retraite par répartition.

Pour cela, les organisations syndicales affirment la nécessité d'une réforme qui ne peut ignorer la question de la répartition des richesses produites. Elles considèrent qu'il est possible, tout en tenant compte des spécificités des différents régimes, de faire converger, sur le moyen et le long terme, les intérêts des salariés des secteurs public et privé, sur un certain nombre d'objectifs :

- 1) **viser un haut niveau de retraite**, en définissant et en garantissant un taux élevé de remplacement par rapport à l'ensemble de la rémunération; améliorer les minima des pensions; garantir le pouvoir d'achat des retraites et leur niveau relatif par rapport aux rémunérations des actifs, ce qui est la clef de voûte du système par répartition ;
- 2) garantir pour les salariés, **le droit à la retraite à taux plein à 60 ans**. La retraite à 60 ans doit demeurer le repère collectif, autour duquel doivent s'articuler les éléments de choix individuels, à introduire ou à améliorer ;
- 3) donner la **priorité aux politiques de l'emploi**, permettant aux jeunes d'accéder à un emploi stable, et aux salariés âgés, qui le désirent, de continuer à exercer une activité professionnelle, pour en finir avec l'exclusion par l'âge des jeunes et des plus de 50 ans ;
- 4) définir des mesures spécifiques en faveur de plusieurs catégories, afin de :
 - **prendre en compte les travaux pénibles**, insalubres, dangereux ou astreignants, afin de permettre un départ anticipé des salariés concernés ;
 - **valider certaines périodes d'inactivité forcée**, prendre en compte des années d'études, d'apprentissage, des périodes de travail sous contrat (quelle que soit la nature de celui-ci) ou de recherche d'un premier emploi;
 - **harmoniser les avantages familiaux** et les pensions de réversion ;
 - supprimer les inégalités pesant sur les pluri pensionnés (salariés relevant de plusieurs régimes) ;
- 5) obtenir un droit de **départ à taux plein, avant 60 ans, dès 40 ans de cotisations**, pour les salariés ayant, aujourd'hui, commencé à travailler très tôt ;
- 6) **réformer le système de compensation entre régimes**, afin de le rendre plus transparent et plus solidaire, entraînant la suppression de la surcompensation ;
- 7) **garantir des ressources financières suffisantes**, assurer des recettes régulières et identifiées au "fonds de réserve des retraites", permettant à celui-ci de remplir son rôle de lissage à partir de 2020.